

à Arras, le 09 novembre 2015

**Déclaration liminaire de la CAPL n°1 du 09 novembre 2015
Accès au grade d'inspecteur des Finances Publiques par liste d'aptitude**

Madame, Monsieur le Président

Nous tenons à rappeler les raisons ayant motivé le boycott de la première convocation de cette CAP : le contexte particulièrement préoccupant pour les finances publiques et ses agents.

Comme souligné lors du comité technique de réseau du 28 septembre dernier, et rappelé aux Ministres lors du comité technique ministériel du 13 octobre dernier, ce contexte est marqué par :

- un mouvement inédit de restructurations au sein de l'État et en particulier au sein de la DGFIP, illustré notamment par la mise en œuvre de la démarche stratégique, la réforme territoriale et la revue des missions ou encore, plus largement, par les mutations que connaissent nos missions ;
- l'annonce de la mise en œuvre de la retenue à la source, un danger pour de nombreuses missions de la DGFIP et une source de complexité pour les contribuables et les agents ;
- la loi de finances pour 2016, qui prévoit, une fois de plus, **une vague de 2 130 suppressions d'emplois (1^{ère} année marquant une augmentation)** et une baisse du budget de la DGFIP, alors que celle-ci, de par les missions qu'elle remplit, est essentielle à la société et que tout justifierait un renforcement de ses moyens humains et budgétaires. Fait inédit, ce budget prévoit également une baisse importante des crédits alloués à l'action sociale (une baisse de plus de 20%). **L'action sociale doit demeurer un droit pour les agents et si elle a un coût, elle ne doit pas avoir de prix !**
- une remise en cause des droits et garanties des agents : déjà impulsée par la volonté de la Direction Générale de changer certaines règles de gestion, par les évolutions portées au niveau de la fonction publique ou encore par les déclarations gouvernementales sur le temps de travail et sur l'avenir du statut général des fonctionnaires.
- une évolution globale des missions, du management et du climat interne. Rarement, voire jamais, le fossé n'a été aussi grand entre l'évolution des missions et celui des moyens. Rarement, voire jamais, le malaise n'a été aussi important dans les services et entre les agents de toutes catégories. Rarement, voire jamais, les conditions de vie au travail et l'exercice des missions n'auront été, à ce point, dégradés.

Les organisations syndicales ont sollicité une audience auprès des Ministres afin de dénoncer les mesures qui pèsent sur les agents et les missions de la DGFIP, exiger la satisfaction des revendications contenues dans la plate-forme intersyndicale et leurs demander de prendre certaines mesures d'urgence dont :

- le retrait des propositions de la Direction Générale en matière de règles de gestion présentées lors du groupe de travail du 21 septembre dernier ;
- une orientation claire en matière de conditions de travail passant notamment, en termes de méthode, par le respect scrupuleux des prérogatives des comités techniques et des CHS-CT, qui doivent être saisis pour tout projet de restructuration et précédés si besoin de groupes de travail aussi nombreux que nécessaires ;

- une véritable transparence, au plan national et local, sur les restructurations actées ;
- une mesure indemnitaire passant, dans un premier temps, par l'utilisation du budget précédemment consacré à la prime d'intéressement collectif afin de revaloriser les régimes indemnitaires des agents de catégorie A, B et C.

Ce boycott s'inscrit dans le cadre de la défense de nos revendications, des actions engagées cet automne et des boycotts des CTL et CHS-CT à la DDFiP. Faute de réponses satisfaisantes, nous sommes déterminés à aller plus loin dans notre démarche.

Le 18 novembre 2015, nous incitons tous les agents (y compris les directeurs) à se mettre en grève et à participer aux différents rassemblements

En effet, ces différents éléments doivent également préoccuper l'équipe de commandement. Comment faire fonctionner les services de notre DDFiP avec des moyens budgétaires en continuelle baisse, des suppressions d'emplois au-delà des vacances de postes dans le département, des restructurations et expérimentations non pilotées...

Cet environnement anxiogène n'est pas là pour rassurer les agents qui postulent à la liste d'aptitude de B en A : département bouché, réforme à vue du contrôle fiscal qui impactera le département, réorganisation aléatoire des services de Direction où les rédacteurs ne sont qu'une variable d'ajustement et que dire du positionnement des adjoints entre le fer et l'enclume où ils se font écraser. A ce dernier sujet, nous nous permettons de vous interroger sur les suites de l'EDD qui a eu lieu dans ce département. Pouvons-nous avoir également des précisions sur le plan d'action qui a été mis en place dernièrement sur un SIP du département, faisant suite à la première médiation locale ?

Enfin, concernant cette CAPL :

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion interne à la DGFIP.

La liste d'aptitude en est un des éléments. Elle permet de constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce le plus souvent pour des raisons personnelles les ayant contraints à ne pouvoir les passer.

Le plan de qualification qui, années après années, ne cesse de se réduire limite les possibilités de promotion des agents de la DGFIP, les listes d'aptitude en sont particulièrement impactées.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.

Et nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans les catégories : A revoir, Très bon et Excellent (si non promu ce jour).

Pour Solidaires Finances Publiques l'égalité des traitements de candidature est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas, le positionnement de ce dernier sur un tel poste ne relevant pas, le plus souvent, de son fait mais bien plus du hasard de son affectation.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation, notamment si les candidats ont émis des réserves ou des inquiétudes.

Solidaires Finances Publiques était opposé à la fusion des deux réseaux et nous avons combattu le projet de l'administration en exigeant le maintien des statuts particuliers par filière et donc de leurs règles de gestion. Dès lors, les agents ne peuvent subir les conséquences négatives d'arbitrages qui ont nié la spécificité des missions et des métiers de nos anciennes administrations.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 en CAPL n°1

Wilfried GLAVIEUX et Laurence MOUTIN-LUYAT

Elus en CAPL n°1

Philippe LESTIENNE, expert pour cette CAPL

